



DECLARATION RASED - CAPD DE LA VIENNE DU 11/12/2023

Monsieur le DASEN, Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Nos organisations syndicales sont alertées par les personnels des RASED (Association des enseignants ADP de la Vienne, Association des enseignants ADR de la Vienne, Association des Psychologues de l'Education Nationale de la Vienne), et nous sommes très inquiets sur le financement des frais de déplacements de ces collègues pour accomplir leurs missions.

Les enveloppes allouées par le Rectorat ne permettent plus aux membres des RASED, particulièrement ceux en zones rurales et péri urbaines de couvrir tout le territoire. La réponse qui leur est faite de ne plus rayonner sur le secteur de leurs antennes, et de rester dans leur école de rattachement n'est pas entendable, Cette réponse discrédite les missions et l'engagement de ces collègues, et pénalise les élèves en grandes difficultés scolaires ainsi que l'ensemble des collègues en classe.

Il devient difficile pour les personnels des RASED de participer aux pôles ressources de circonscription puisque même ces déplacements-là ne sont plus missionnés par les IEN. Ils doivent désormais être pris en compte dans leur enveloppe de fonctionnement, déjà très nettement insuffisante.

Ainsi, nos collègues des RASED ne sont plus en mesure d'assister à ces temps d'échanges et de réflexion qui leur permettraient d'assurer leur rôle de personne ressource.

Au nom de nos 3 organisations syndicales, nous demandons le remboursement intégral des frais de déplacement des personnels RASED. Ces enseignants spécialisés permettent d'évaluer finement au cas par cas avec l'enseignant de la classe les types d'intervention à mettre en œuvre dans l'école : en classe, par petits groupes, individuellement. Chaque situation nécessite donc une analyse et une prise en charge adaptée que les membres du RASED peuvent apporter par une présence régulière et continue auprès des élèves et des équipes. A l'heure où le ministre parle d'une baisse du niveau scolaire, il est urgent de donner les moyens aux maîtres spécialisés et aux psychologues d'exercer leurs missions sur l'intégralité du territoire.

Les organisations syndicales FSU-SNUIPP 86, SE-UNSA 86, SNUDI-FO 86.